

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le lundi 2 février 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

-2009-
FÉVRIER LE 2

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Madame la conseillère	2- Loïc Lenoir
	3- Roger Rivard
	4- Luc Ladry
	5- Isabelle Roberge

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.
Madame Cynthia Gagné, Directrice Générale, de la Municipalité de Beulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Jean Binette constate le quorum à 19 heures et 00 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-02-3280

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Autorisation de rencontrer le député.
2. Subvention travaux de voirie.
3. Acceptation soumission gravier.
4. Mandat à Genivar – Élaboration projet alimentation en eau.
5. Mandat aviseur légale – Site d'enfouissement.
6. Dépôt lettre démission de monsieur Jean-Francois Grondin.
7. Lettre remerciement à monsieur Jean-François Grondin.
8. Restaurant.

Adopté unanimement.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

09-02-3281

Il est proposé par : M. Loic Lenoir
Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 19 janvier 2009 de la municipalité de Beulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

Adopté unanimement.

CORRESPONDANCE

09-02-3282 Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

12-01-2009	Parc des Moulins	Communiqué de presse - Site Internet
12-01-2009	MRC de L' Amiante	Communiqué de Presse – Journée ruralité
15-01-2009	Conférence régionale des Élus Chaudière-Appalaches	Communiqué – Appui Candidature Kraft Hockeyville 2009
14-01-2009	SDE	Kraft Hockeyville 2009
15-01-2009	MRC des Appalaches	Appui Candidature Kraft Hockeyville 2009
16-01-2009	SDE	Communiqué de presse
13-01-2009	Tourisme Amiante	Réception autocollant 2009
23-01-2009	CRC Recherches	Site de ressources naturelles Canada
21-01-2009	Raymond, Chabot, Grant, Thornton	Sondage perspectives économiques 2009
01-01-2009	URLS Chaudière-Appalaches	Le memento

Adopté unanimement

COMPTES

1) Liste des comptes

09-02-3283 Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 20 947.82 \$.

Adopté unanimement.

SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE - INVENTAIRE DES BIENS

ATTENDU QUE le lieu d'élimination des déchets solides de Disraeli est maintenant fermé depuis le 19 janvier 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Disraeli agit comme mandataire;

ATTENDU QUE le comité de surveillance souhaite connaître les détails quant à l'inventaire de l'équipement afin de connaître les actifs et les passifs du lieu d'enfouissement sanitaire;

EN CONSÉQUENCE,

09-02-3284 Il est proposé par : M. Luc Ladry
Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande à la Ville de Disraeli de produire aux municipalités membres, la liste des biens appartenant au lieu des déchets solides de Disraeli, soit l'inventaire complet.

Adopté unanimement.

SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE – ÉVALUATION DE L'INVENTAIRE

ATTENDU QUE le comité de surveillance demande à la Ville mandataire du lieu d'élimination des déchets solides la liste de l'inventaire des équipements;

ATTENDU QUE l'inventaire devrait être chiffré;

09-02-3285 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : M. Loic Lenoir
Que la municipalité de Beaulac-Garthby recommande à la Ville de Disraeli, d'embaucher un expert indépendant afin d'évaluer l'inventaire des biens.

Adopté unanimement.

SITE INTERNET

09-02-3286 Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la compagnie Numérique Technologies pour la création du nouveau site internet de la municipalité tel que stipulé dans l'offre de service du 13 janvier 2009.

Le montant de cette dépense est de 6 156.65 \$ plus taxes.

Adopté unanimement.

MANDAT MRC DES APPALACHES – PROJET RÈGLEMENT MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Boulet a fait une demande d'inclusion à la zone agricole .

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est le 19-5-2 du rang B du Canton de Garthby.

ATTENDU QUE le terrain fait présentement partie de l'affectation de villégiature au schéma d'aménagement révisé et selon la grille des usages autorisés pour cette affectation les usages agricoles n'y sont pas autorisés.

ATTENDU QUE pour accéder à la demande de monsieur Sylvain Boulet, il faudrait amender le schéma d'aménagement afin de permettre les usages agricoles sur ce lot. À cette fin, l'agrandissement de l'affectation agricole viable, qui se situe de l'autre côté de la route 112 sur les lots 15 à 20 du Rang B.

09-02-3287 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : M. Luc Ladry
Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la MRC des Appalaches pour rédiger le projet de règlement pour la modification du règlement de zonage afin de permettre les usages agricoles sur le lot 19-5-2 du Rang B du Canton de Garthby.

Le montant de cette dépense est de 150.00 \$ pour la rédaction du projet de règlement et 100.00 \$ advenant l'acceptation de l'inclusion à la zone agricole du MAPAQ.

Adopté unanimement.

DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'IMPLANTATION DE PRISES D'EAU SÈCHE

09-02-3288 Il est proposé par : M. Luc Ladry
Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande des soumissions pour l'implantation de prises d'eau sèche.

Les soumissionnaires fourniront un prix forfaitaire pour les activités suivantes;

- ❖ Cueillette des informations requises auprès de la municipalité pour la réalisation du mandat;
- ❖ Relevés topographiques de chacun des cinq (5) secteurs où l'implantation de prise d'eau sèche est projetée;
- ❖ Interprétation des relevés et mise en plan de l'état des lieux;
- ❖ Analyse et concept préliminaire des infrastructures de prise d'eau sèche à mettre en place;
- ❖ Préparation des plans de réalisation des travaux projetés;
- ❖ Rédaction d'un devis technique;
- ❖ Estimation préliminaire des coûts de construction des travaux proposés;
- ❖ Préparation d'un plan de localisation à l'échelle 1 :20 000 requis pour la présentation de la demande d'autorisation au MDDEP;
- ❖ Préparation du formulaire de demande d'autorisation du MDDEP selon l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement;
- ❖ Transmission de la demande d'autorisation auprès du MDDEP.

Les soumissions seront remises au bureau du soussigné avant 14h00, le 16 février 2009.

L'ouverture des soumissions aura lieu au bureau municipal, 96, Route 112, Beaulac-Garthby, à 14h01 le 16 février 2009.

Le Conseil de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

LETTRE D'ENGAGEMENT PAR LES PARTICIPANTS

09-02-3289

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que les employés de la municipalité de Beaulac-Garthby s'inscrivant pour une formation devront signer préalablement un engagement de présence.

Adopté unanimement.

FORMATION SAUVETAGE NAUTIQUE PARTIE GLACE

09-02-3290

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise six (6) pompiers à suivre la formation sauvetage nautique partie glace.

Le montant de cette dépense est de 335.27 \$ plus taxes par pompier pour six (6) pompiers. Les frais de déplacement en covoiturage seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

09-02-3291

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte les travaux pour le mois de février 2008 tels que présentés dans le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.

2. Visite des dossiers (permis).
3. Opérer l'usine d'épuration.
4. Opérer la station de pompage.
5. Entretien chemins et cours à neige.
6. Transport de pierre (réserve).
7. Transport de gravier.
8. Travaux recherche eau potable.
9. Installer les blocs de ciment (brise-vague).

Adopté unanimement

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1.) AUTORISATION DE RENCONTRER LE DÉPUTÉ

09-02-3292

Il est proposé par : M. Loic Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette et les conseillers a rencontrer le député.

Les frais de déplacement seront remboursé sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement.

2.) SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

09-02-3293

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que les membres du conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby demande une subvention pour les améliorations du réseau routier énumérées ci-dessous :

- ❖ Travaux d'asphalte

Le coût total de ces travaux s'élève à plus ou moins 40 000.00 \$.

Adopté unanimement.

3.) ACCEPTATION SOUMISSION GRAVIER

09-02-3294

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission pour le granulats calcaire 0-20 mm tel que déposé dans la soumission de Graymont Inc. le 28 janvier 2009.

Le prix du matériel sera de 7.50 \$ / tonne métrique.

Adopté unanimement.

4.) MANDAT GENIVAR – ÉLABORATION PROJET D’ALIMENTATION EAU POTABLE

09-02-3295

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la compagnie Genivar pour l’élaboration de notre projet d’alimentation en eau potable.

Ce mandat est sur une base horaire jusqu’à concurrence d’un montant de 10 000.00 \$ (taxes en sus) pour faire le suivi des travaux d’hydrogéologie qui sont requis et pour évaluer la meilleure solution selon l’offre de service #ZN116920 du 2 février 2009.

Adopté unanimement.

5.) MANDAT AVISEUR LÉGALE – SITE D’ENFOUISSEMENT

09-02-3296

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate l’aviseur légale Me Bernadette Doyon pour émettre un avis juridique concernant a qui appartient le terrain du site d’enfouissement sanitaire.

Le montant de cette dépense est de maximum 500.00 \$.

Adopté unanimement.

6.) DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION – MONSIEUR JEAN-FRANCOIS GRONDIN

Que madame Cynthia Gagné, présidente d’élection dépose la lettre de démission de monsieur Jean-Francois Grondin conformément à la loi « Loi sur les Élections et Référendum ».

7.) LETTRE REMERCIEMENT – MONSIEUR JEAN-FRANCOIS GRONDIN

09-02-3297

Il est proposé par : M. Loic Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby remercie monsieur Jean-Francois Grondin pour son excellent travail comme conseiller durant toutes ces années, la municipalité a profité de votre grande crédibilité pour faire avancer, de nombreux dossiers d’importance. Grâce à votre précieuse collaboration et à l’importance que vous portez au développement de la municipalité nous avons pu promouvoir l’image de la municipalité et accroître sa visibilité.

Adopté unanimement.

8.) RESTAURANT

Monsieur Luc Ladry informe les citoyens(nes) des intentions de conseil municipal concernant l’implantation d’un restaurant dans le parc Bellerive pour l’année 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-02-3298

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que l'assemblée soit levée à 8 heures 19 minutes.

Adopté unanimement.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

Jean Binette, Maire